

Rapport
annuel
2023

Bâtir la confiance



**Collège des consultants
en immigration et en citoyenneté**

5500 North Service Road,
bureau 1002
Burlington (Ontario) L7L 6W6

www.college-ic.ca

Table des matières

Message du président du conseil d'administration	2
Message du président et chef de la direction	3
À propos du Collège	4
2022-2023 : Faits saillants	9
Rehausser les compétences.....	10
Protection du public	13
Activités de sensibilisation du public.....	16
Renforcer les relations avec les parties prenantes	18
Créer un leadership durable	19
Principales réalisations	19
Plan stratégique 2023-2025	20
Gouvernance	24
Conseil d'administration.....	24
Comité de la gouvernance et des mises en candidature ...	28
Comité des finances et de la vérification	29
Équipe de la haute direction	30

Message du président du conseil d'administration

Je commence ce message par une réflexion sur le cheminement du Collège en tant qu'organisme de réglementation des consultants en immigration et en citoyenneté. Le conseil d'administration (CA) et le personnel du Collège comprennent bien l'importance de ce cheminement. Nous avons le privilège d'établir les normes de compétence pour l'une des deux seules professions régies par une loi fédérale.

Un système d'immigration sain contribuera à la croissance du Canada. À cette fin, le Collège doit travailler sur plusieurs fronts pour établir et faire respecter les normes de compétence d'une profession qui joue un rôle clé au sein de ce système. En même temps, il doit établir des assises solides qui permettront de susciter la confiance et de prendre des mesures concrètes. Par ses conseils et ses délibérations, le CA a cherché à stabiliser les activités du Collège afin de protéger le public. Le CA a notamment établi des mécanismes de base appropriés pour l'évolution continue de la profession.

Depuis juin 2022, le CA transitoire est composé de titulaires de permis et d'administrateurs nommés par le gouvernement qui assurent la gouvernance dans l'intérêt public. Ce modèle efficace a permis de réunir un éventail de perspectives stratégiques émanant de chefs de file faisant partie ou non de la profession. Le CA a élaboré le Plan stratégique 2023-2025 du Collège qui a été approuvé à la fin de l'exercice financier à l'issue d'un processus de planification réfléchi et mobilisant. Intitulé *Établir la norme en matière de protection du public*, ce plan ancre les travaux du Collège dans un ensemble commun d'objectifs et d'initiatives visant à réglementer la profession dans l'intérêt public. Je tiens à remercier la direction du Collège pour le rôle qu'elle a joué dans l'élaboration du plan et pour le leadership qu'elle apportera à sa mise en œuvre.

Le Collège n'en est qu'à ses débuts en tant qu'organisme de réglementation et les retombées de son travail rejailliront sur les générations à venir. C'est un honneur immense de participer au façonnement d'une profession qui est essentielle au système d'immigration du Canada et à la croissance de notre pays.



A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stan Belevici'.

Stan Belevici, LL.L., LL.M., J.D., CRIC-CISR
Président du conseil d'administration

Message du président et chef de la direction

Au cours de la dernière année, le Collège a réalisé des progrès significatifs dans le cadre de son travail visant à rehausser les normes régissant les consultants en immigration autorisés. Ce travail est fondamental pour renforcer les compétences d'une profession qui doit susciter et maintenir la confiance ainsi que le respect du public qu'elle sert.

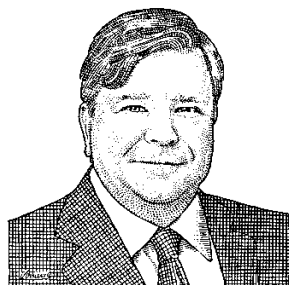
Le travail accompli antérieurement avait permis de définir les compétences essentielles dont doivent faire preuve les consultants réglementés en immigration canadienne (CRIC) et les conseillers réglementés en immigration pour étudiants étrangers (CRIEE) pour obtenir un permis du Collège.

Cette année, nous nous sommes concentrés à harmoniser nos programmes et voies d'accès destinés aux nouveaux titulaires de permis et à ceux déjà inscrits. Le Collège a mis à niveau l'examen d'accès à la pratique des CRIEE, prolongé pour une deuxième année le Programme de spécialisation pour obtenir la catégorie de permis CRIC-CISR, instauré un programme de mentorat pour les nouveaux titulaires de permis et mis sur pied un solide programme d'agrément pour les fournisseurs de formation professionnelle continue. Nous rehaussons les exigences d'accès à la profession et les normes pour qu'un titulaire de permis demeure actif au sein de celle-ci.

Pour accomplir ce travail, il a fallu concilier respect des délais et qualité. En recourant à des compétences spécialisées, le personnel du Collège a élaboré et mis en œuvre des programmes de manière consultative, réfléchi et fondée sur des données probantes.

Nos investissements dans les ressources humaines, ressources technologiques et autres ressources nécessaires constituent la base d'un organisme de réglementation durable et établissent des assises solides permettant au Collège de remplir sa mission de protection du public et de réglementation des consultants en immigration dans l'intérêt public.

Le Plan stratégique 2023-2025 représente la feuille de route du Collège alors qu'il compose avec les dispositions transitoires de la *Loi sur le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté* (Loi sur le Collège) jusqu'à l'introduction des nouveaux règlements découlant de la Loi sur le Collège qui régiront nos travaux futurs. Nous sommes impatients à l'idée d'œuvrer à la vision du Collège pour 2025, à savoir que chaque personne cherchant à obtenir des conseils en immigration ou en citoyenneté canadienne peut effectuer un choix éclairé et avoir accès à un titulaire de permis du Collège offrant des services professionnels en tout temps.



John Murray, B.A., LL.B., LL.M.
Président et chef de la direction

À propos du Collège

L'embauche d'un consultant professionnel en immigration est un premier pas vers un avenir meilleur au Canada. Les titulaires de permis doivent être dignes de la confiance que leur accordent les nouveaux arrivants potentiels qui cherchent à obtenir des conseils dans leurs démarches d'immigration. Pour gagner la confiance du public, il faut acquérir un niveau de professionnalisme basé sur le respect des normes de compétence, de formation et d'éthique.

Consultant réglementé en immigration canadienne



Conseiller réglementé en immigration pour étudiants étrangers



Catégorie de permis CISR



Qui est réglementé par le Collège?

12 368 consultants réglementés en immigration canadienne (CRIC) et conseillers réglementés en immigration pour étudiants étrangers (CRIEE)

De quelle façon le Collège réglemente-t-il?

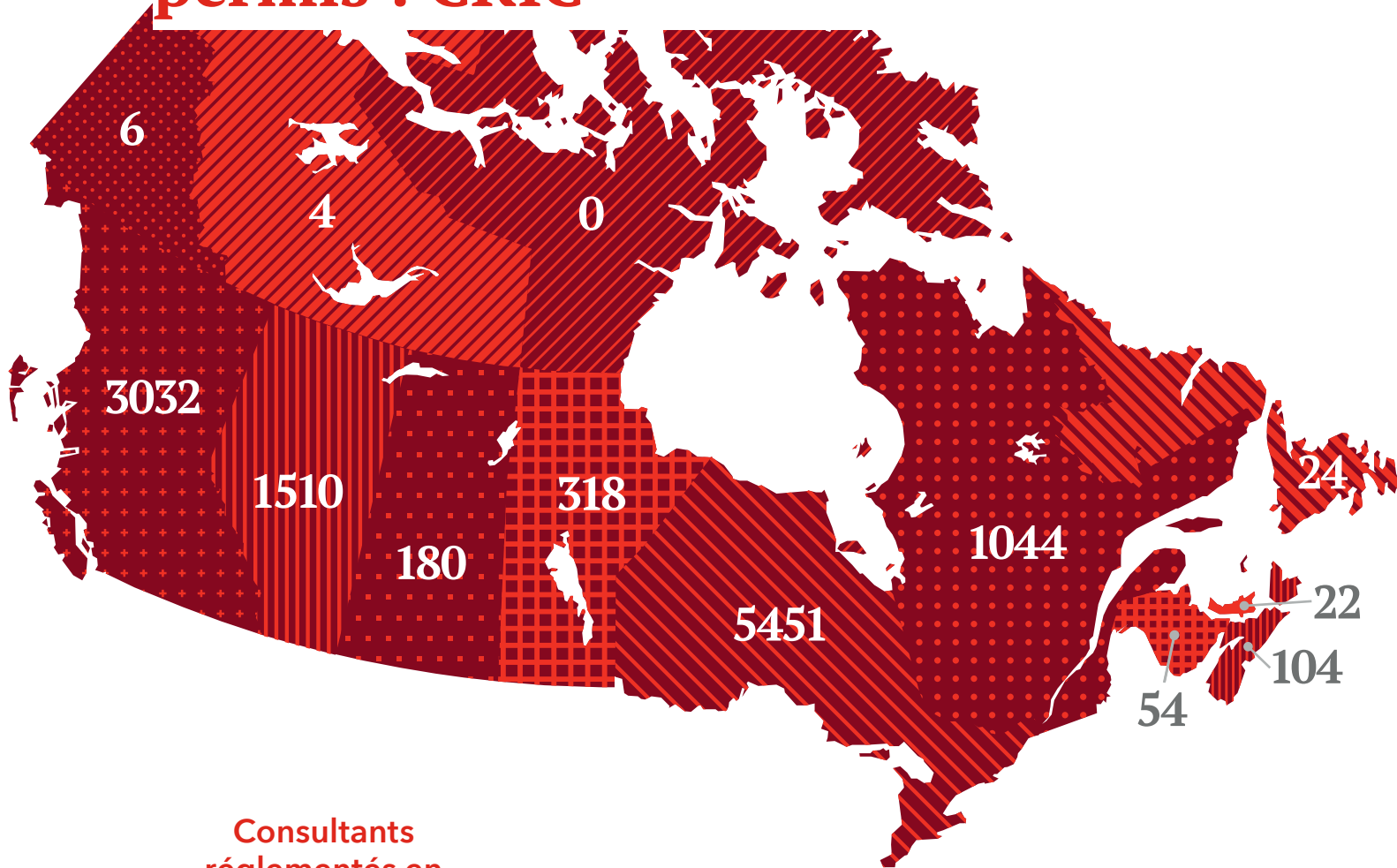
En établissant et en appliquant :

- des normes de qualification
 - des exigences en matière de formation professionnelle continue
 - des programmes de formation
 - un processus de plainte et de discipline pour les titulaires de permis
 - de nombreuses stratégies pour décourager la pratique non autorisée
-

Ce que le Collège ne fait pas

- Offrir des conseils en matière d'immigration
- Traiter des demandes d'immigration
- Influencer les décisions liées à l'immigration

Instantané des titulaires de permis : CRIC



Consultants réglementés en immigration canadienne au Canada

Au 30 juin 2023, il y avait

11 749

CRIC en règle dont

1504

ayant obtenu leur permis au cours de la dernière année.

704

CRIC détiennent la catégorie de permis

CRIC-CISR, une augmentation de

682

par rapport à l'année précédente.

Au 30 juin, il y avait

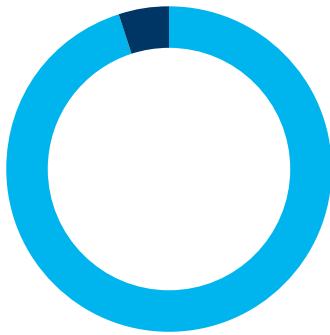
231

CRIC en règle travaillant

à l'étranger.

Instantané des titulaires de permis : CRIC

Langue de préférence



■ 94,8 % Anglais
■ 5,2 % Français

Genre



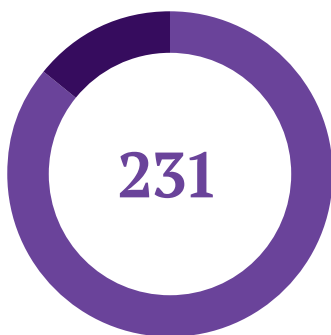
■ 52,7 % Femmes
■ 47,3 % Hommes
0 % Non binaires (X)

Années d'expérience



■ 66,6 % 0 à 5 ans
■ 19,4 % 6 à 10 ans
■ 14 % 11 ans ou plus

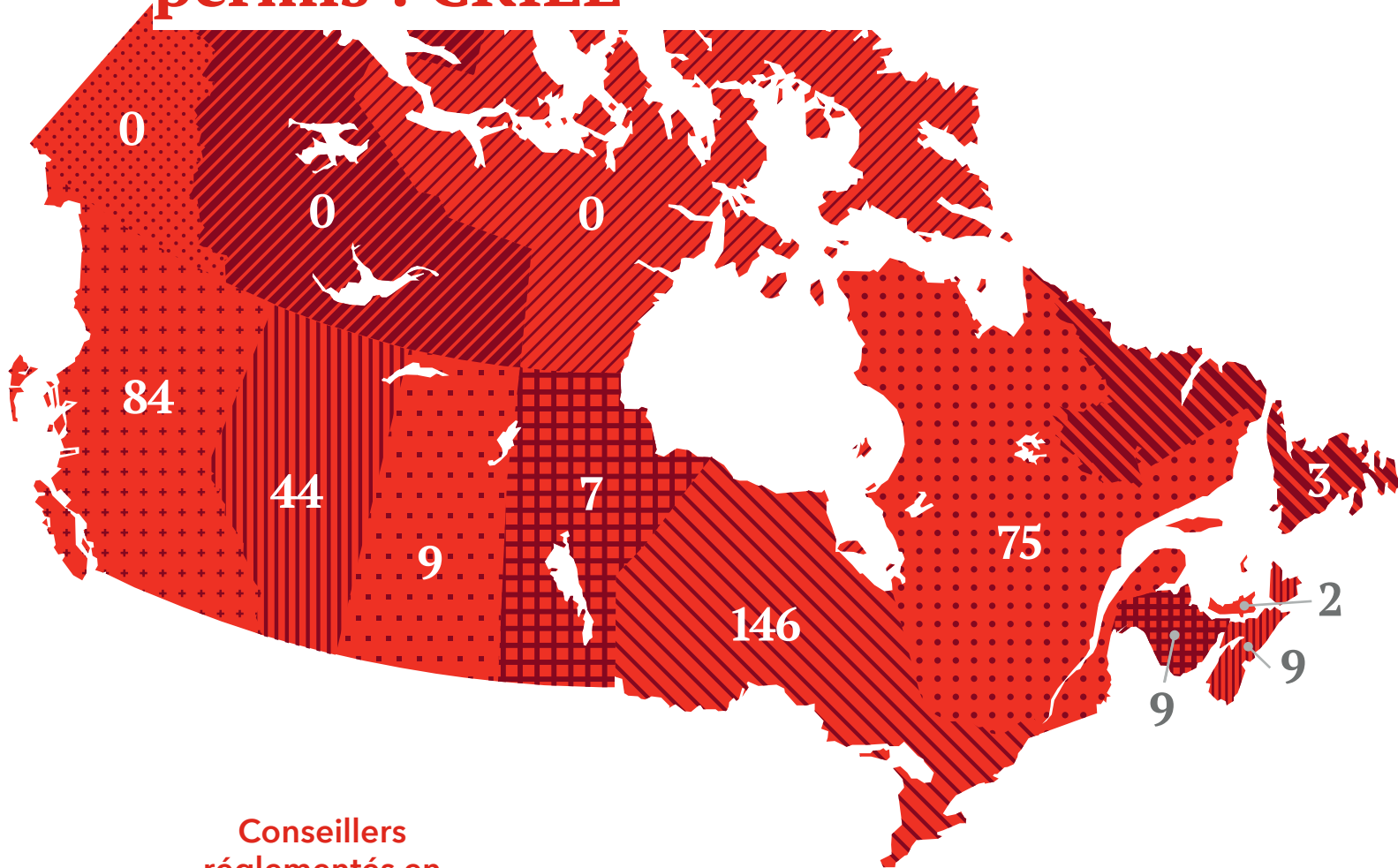
CRIC à l'étranger



■ 85,8 % ayant obtenu leur permis antérieurement
■ 14,2 % ayant obtenu leur permis en 2023

1 Allemagne	1 États-Unis d'Amérique	2 Koweït	2 Qatar
1 Antigua-et-Barbuda	1 France	2 Liban	12 Royaume-Uni
6 Australie	1 Géorgie	1 Mali	1 Russie
1 Botswana	2 Ghana	1 Malte	1 Serbie
1 Brésil	1 Grèce	8 Maroc	1 Slovaquie
1 Cambodge	19 Hong Kong	2 Mexique	1 Sri Lanka
22 Chine	37 Inde	2 Nigéria	3 Suisse
1 Colombie	6 Iran	2 Nouvelle-Zélande	2 Taïwan
4 Corée du Sud	1 Iraq	1 Ouzbékistan	5 Thaïlande
2 Égypte	3 Israël	11 Pakistan	7 Turquie
37 Émirats arabes unis	2 Jamaïque	1 Paraguay	1 Vietnam
2 Équateur	2 Jordanie	1 Pays-Bas	
1 Espagne	1 Kenya	4 Philippines	

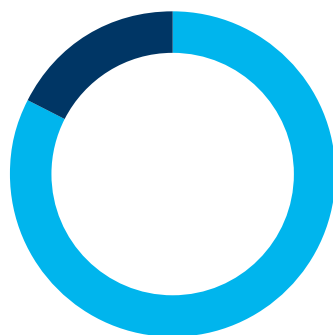
Instantané des titulaires de permis : CRIEE



Conseillers réglementés en immigration pour étudiants étrangers

Au 30 juin 2023, il y avait **388** CRIIE actifs dont **67** ont obtenu leur permis au cours de la dernière année.

Langue de préférence



■ 85,1 % Anglais
■ 14,9 % Français

Genre



■ 76,3 % Femmes
■ 23,7 % Hommes
0% Non binaires (X)

2022–2023 : Faits saillants



Rehausser les compétences

Accès à la pratique

La mise en œuvre de la mission du Collège commence par l'établissement et l'application des normes de qualification, des normes de pratique, des exigences en matière de formation continue ainsi que des programmes de formation pour les titulaires de permis.

Au cours de la dernière année, le Collège s'est appuyé sur les compétences essentielles et le Code de déontologie déjà en place et a harmonisé ses normes, sa formation et ses politiques en conséquence.

L'examen d'accès à la pratique (EAP) qui, pour les CRIC, était déjà passé d'un examen basé sur les connaissances à un examen basé sur les compétences, a été remanié pour les candidats à l'EAP-CRIEE. Le public est ainsi assuré que les candidats à l'obtention de permis détiennent maintenant les connaissances, les aptitudes et le jugement nécessaires pour fournir au public des services-conseils en immigration de manière compétente et éthique.

Toute personne qui présente une demande de permis à titre de **CRIC** ou de **CRIEE** doit réussir

l'examen d'accès à la pratique

applicable avant d'être admise comme titulaire de permis.

Au 30 juin 2023,
704
titulaires
de permis
détenaient la catégorie
de permis
CRIC-CISR.

Catégorie de permis CRIC-CISR

Le Programme de spécialisation et la catégorie de permis CRIC-CISR ont été élaborés à la suite d'une recommandation faite au Collège par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR), recommandation visant la mise en œuvre par le Collège d'un programme destiné à rehausser les compétences des CRIC comparaisant devant la CISR.

Le programme permettant d'obtenir la catégorie de permis CRIC-CISR a été élaboré en consultation avec les titulaires de permis et les experts en la matière ainsi qu'en tenant compte des conseils de la CISR. Le Collège a travaillé en étroite collaboration avec la CISR pour surveiller la conduite et les compétences des titulaires de permis lorsqu'ils comparaissent devant la CISR, ce qui permet l'amélioration continue du programme de formation.

L'objectif de la nouvelle catégorie de permis CRIC-CISR est de fournir aux titulaires de permis qui choisissent de représenter des clients devant les tribunaux de la CISR les connaissances, les aptitudes et le jugement nécessaires pour représenter efficacement ces clients.

Rehausser les compétences

Mentorat pour les nouveaux titulaires de permis

Les occasions de mentorat permettent d'acquérir des connaissances pratiques et d'apporter sa contribution à une communauté de pratique.

Cette année, le Collège a lancé un programme de mentorat pour les nouveaux titulaires de permis afin de pallier le manque d'expérience pratique. Offert virtuellement, ce programme est obligatoire pour les nouveaux titulaires de permis afin qu'ils aient accès aux conseils et à l'encadrement de titulaires de permis expérimentés, ce qui permettra d'uniformiser la qualité de la pratique.

Le programme procure des avantages à la fois aux mentors et aux mentorés.

Voici des commentaires communiqués au Collège dans le cadre de son évaluation du programme :

Commentaires de mentorés :

« L'un des points forts de ce programme a été la possibilité de réseauter et de discuter de scénarios, ce qui s'est avéré très utile pour les nouveaux titulaires de permis. »

« Le programme offrait un environnement de collaboration où les nouveaux titulaires de permis se sentaient à l'aise de poser des questions sur la pratique et le secteur de l'immigration. »

Jusqu'à présent,

65 mentors

et

402 mentorés

ont participé au
Programme de mentorat pour les
nouveaux titulaires de permis.

Commentaires de mentors :

« En tant que mentor, j'ai vraiment aimé donner aux nouveaux titulaires de permis l'occasion d'aborder des scénarios et de mettre leurs connaissances en pratique. Ce fut un plaisir de les guider et de les conseiller. »

« Cette expérience m'a donné l'occasion de réfléchir à l'exercice de ma propre pratique, tout en contribuant à former la prochaine génération de titulaires de permis. »

Rehausser les compétences

Refonte des activités de formation professionnelle continue (FPC)

Avec la refonte des examens d'accès à la pratique visant à tenir compte des compétences essentielles, les activités de FPC ont été évaluées en vue de permettre aux titulaires de permis de satisfaire à ces nouvelles normes dans le cadre de leur apprentissage continu. Grâce à un solide programme d'agrément pour les fournisseurs de FPC, un mécanisme d'évaluation objective et fondée sur des données probantes a été établi afin de proposer des activités de formation continue correspondant aux nouvelles compétences.

À la fin de l'année, le Collège avait approuvé 47 fournisseurs de FPC et près de 400 activités soumises par les fournisseurs. Les titulaires de permis ont ainsi disposé d'une multitude d'options pour poursuivre leur apprentissage et satisfaire aux exigences annuelles en matière de FPC.

Cours de formation en pratique professionnelle (FPP)

Au cours de l'exercice financier, le Collège a proposé plus de 600 séances aux titulaires de permis pour qu'ils effectuent leurs cours de FPP. Les titulaires de permis ont ainsi disposé d'un large éventail d'options.

À quelques exceptions près, neuf cours sont obligatoires; ceux-ci sont toutefois offerts sans frais aux titulaires de permis pour leur permettre de développer leur pratique et de continuer à l'exercer avec compétence. Les cours et les documents de FPP sont constamment améliorés pour répondre à l'évolution des exigences en matière de compétences.

Les cours de FPP étaient essentiels à la compréhension et à l'interprétation du Code de déontologie avant la parution du Guide d'interprétation.

**Plus de 600
séances de FPP**

offertes par le Collège entre
le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023

Au 30 juin 2023,
47
fournisseurs
de FPC
avaient été approuvés.
Ils ont soumis
400 activités.

Normes de pratique

En avril 2023, le conseil d'administration a approuvé les normes de pratique élaborées à l'intention des titulaires de permis. Les normes de pratique sont la pierre angulaire de toutes les professions autoréglementées et contribuent à renforcer la confiance du public. Elles sont fondées sur les valeurs propres à la profession et décrivent les comportements exigés pour aider les titulaires de permis à se conformer au Code de déontologie. Le Collège annoncera les normes aux titulaires de permis au cours du nouvel exercice financier.

Protection du public

La réglementation des titulaires de permis, en vertu de laquelle ils doivent se conformer aux normes de pratique et aux exigences en matière de compétences, est essentielle à la protection du public.

Cette réglementation s'applique au moyen du Code de déontologie et du processus d'enquête du Collège relatif aux plaintes.

Guide d'interprétation du Code de déontologie

Afin de respecter des normes éthiques et professionnelles rigoureuses, tous les titulaires de permis doivent se conformer au Code de déontologie établi en vertu de la Loi sur le Collège. Le Collège tient les titulaires de permis responsables de leurs actes par le biais d'un solide processus de plainte et de discipline.

Au cours de la dernière année, le Collège a informé les titulaires de permis des exigences en matière de conformité prévues par le code. Le Collège a élaboré le Guide d'interprétation qui met l'accent sur les principales sections du code et présente des exemples pratiques de ce qu'un titulaire de permis peut faire ou non dans le cadre de sa pratique. Le guide fait état également des difficultés les plus courantes et des moyens de les éviter lors de la représentation de clients.

Plus de 2000 titulaires de permis ont participé à une séance d'information sur le code, en personne et en ligne, organisée par le Collège. Les séances ont présenté un aperçu des exigences en matière de conformité qui aident les titulaires de permis à agir dans l'intérêt public.

**Plus de
2000
titulaires
de permis**

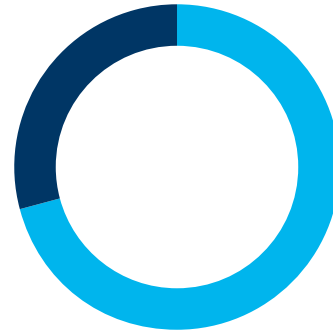
ont participé à la
séance d'information
introductive sur le Code
de déontologie
offerte par le Collège.

Protection du public

Règlement des plaintes déposées contre les titulaires de permis

Le travail du Collège en tant qu'organisme de réglementation des consultants en immigration et en citoyenneté consiste notamment à enquêter sur les plaintes concernant les titulaires de permis et à les régler, en privilégiant la protection du public tout en s'assurant de suivre un processus d'enquête et de règlement des plaintes équitable et objectif.

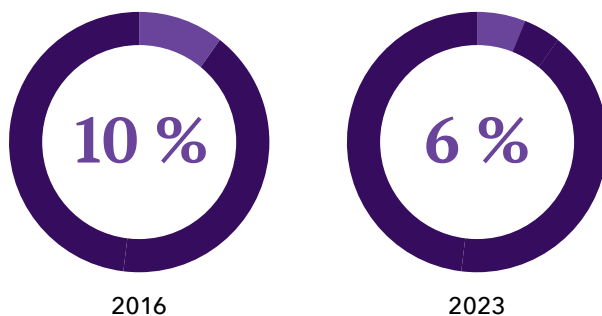
Les plaintes sont examinées afin de déterminer si le comportement allégué d'un titulaire de permis constitue une violation du code. La nature du comportement allégué, les preuves à l'appui et les antécédents du titulaire du permis permettent de déterminer le niveau de risque. Le Collège évalue le risque pour déterminer le plan d'action approprié. Certaines plaintes sont réglées par des mesures correctives dans le cadre du processus de règlement rapide. D'autres plaintes exigent l'imposition de mesures disciplinaires. En cas de préjudice immédiat envers le public, le Collège peut suspendre un titulaire de permis pendant le processus de plainte.



- 1841 dossiers de plaintes non classées au 1^{er} juillet 2022
- 765 nouveaux dossiers de plaintes au 30 juin 2023

755 plaintes classées

du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023;
250 d'entre elles ont été réglées au moyen du processus de règlement rapide.



Plaintes relatives à l'ensemble des titulaires de permis

Tendance en matière de plaintes

Le nombre de titulaires de permis a augmenté de manière significative au cours des deux dernières années et, par conséquent, le Collège gère un nombre croissant de plaintes. Toutefois, le nombre de plaintes par rapport à l'ensemble des titulaires de permis reflète une tendance à la baisse, passant ainsi de 10 %, il y a sept ans, à environ 6 %. Ces chiffres indiquent que le nombre de plaintes concerne un groupe relativement restreint de titulaires de permis.

Gestion des cas de manquement professionnel

Certaines plaintes concernant le professionnalisme, l'incompétence, l'incapacité d'exercer la pratique pour des raisons de santé mentale ou physique, ou les appels de décisions antérieures de révocation ou de suspension d'un permis sont renvoyées devant le Tribunal du Collège. Les procédures disciplinaires sont publiées sur le site Web du Collège et les décisions définitives peuvent être consultées sur le site juridique CanLII. Les résumés des décisions du Tribunal sont publiés dans l'infolettre mensuelle du Collège et le statut révisé d'un titulaire de permis est affiché dans le Registre public.

22 titulaires de permis

ont fait l'objet de mesures disciplinaires.

20 titulaires de permis

ont fait l'objet d'une suspension, d'une suspension provisoire ou d'une révocation.



■ 51,9 % des plaintes attribuables à **1 % des titulaires de permis**

■ 48,1 % des plaintes attribuables au reste des titulaires de permis

Concentration des efforts et consolidation des plaintes

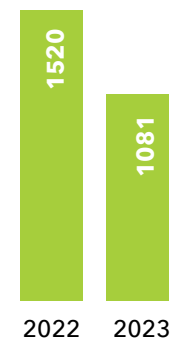
Un petit groupe de titulaires de permis faisant l'objet de plaintes multiples représente un défi sérieux pour le Collège. La part des titulaires de permis (1 %) visés par le plus grand nombre de plaintes (126) est à l'origine de plus de la moitié des plaintes non classées. Le Collège concentre ses efforts sur ces titulaires de permis.

Règlement des plaintes en temps opportun

Bien que le Collège s'efforce de régler les plaintes de manière efficace, les délais de règlement peuvent varier en fonction de la complexité de la plainte et de la nécessité de mener une enquête appropriée.

Un plus grand nombre de ressources en personnel ont été consacrées au traitement de plaintes antérieures à l'entrée en fonction du Collège. En conséquence, le Collège a classé, au cours du dernier exercice financier, près de 28 % des plaintes dont il a hérité.

439 plaintes antérieures au Collège avaient été classées au 30 juin 2023.



2022 2023
Nombre de plaintes dont le Collège a hérité qui demeurent non classées

Activités de sensibilisation du public

Informer le public

En vue de promouvoir son rôle d'organisme de réglementation, de renforcer ses relations avec les parties prenantes et de communiquer avec des publics clés au Canada et à l'étranger, le Collège élabore et met en œuvre des campagnes internationales, multilingues et multicanaux en plus de participer à des événements importants destinés aux parties prenantes.

L'un des principaux défis auxquels font face les immigrants potentiels au cours de leurs démarches d'immigration est la multitude de praticiens non autorisés (PNA) qui agissent frauduleusement comme consultants en immigration.

Pour conscientiser le public sur les praticiens non autorisés et indiquer où trouver des conseils qualifiés en matière d'immigration, le Collège a entrepris plusieurs activités de sensibilisation.

Pendant neuf mois, une campagne numérique mondiale a été menée en six langues dans 11 pays. L'objectif de cette campagne était d'informer le public et les nouveaux arrivants potentiels au Canada de l'importance de faire appel à un consultant en immigration autorisé.



N'affrontez pas l'avenir en solo

Vous souhaitez émigrer au **Canada**?
Confiez votre avenir à un consultant en immigration autorisé.

www.college-ic.ca

CCIC Collège des consultants en immigration et en citoyenneté
CICC College of Immigration and Citizenship Consultants



**Vous rêvez de grands espaces?
Voyez grand
Demandez conseil**

Vous souhaitez émigrer au Canada?
Confiez votre avenir à un consultant en immigration autorisé.

www.college-ic.ca

CCIC Collège des consultants en immigration et en citoyenneté
CICC College of Immigration and Citizenship Consultants



Faites confiance à la marque.

Le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté délivre des permis uniquement aux consultants ayant atteint des normes élevées de formation, de pratique professionnelle et d'éthique.

Notre marque, un synonyme de confiance

www.college-ic.ca

CCIC Collège des consultants en immigration et en citoyenneté
CICC College of Immigration and Citizenship Consultants

Activités de sensibilisation du public

Le Collège est un fier membre du Forum sur la prévention de la fraude, qui est dirigé par le Bureau de la concurrence, la Gendarmerie royale du Canada et le Centre antifraude du Canada. Tous les mois de mars, le Collège sensibilise le public aux risques de fraude à l'immigration et lui indique où trouver les outils qu'il met à sa disposition pour l'aider à prévenir la fraude.

La campagne 2023 du Collège pour le Mois de la prévention de la fraude a sensibilisé la population, tant au Canada qu'à l'étranger, aux risques de faire appel à des praticiens non autorisés qui se font passer pour des consultants en immigration autorisés. La campagne numérique de cette année s'est déroulée dans 32 pays d'Asie, d'Afrique, d'Europe et d'Amérique. Cette campagne a permis de diriger le public vers le site Web du Collège et son Registre public pour vérifier la légitimité d'un consultant en immigration.

Le Guide du consommateur du Collège présente les questions importantes à poser à un consultant en immigration canadienne avant d'accepter ses services. Ce guide est actuellement disponible en 17 langues et fait l'objet d'une promotion régulière sur les canaux de médias sociaux du Collège.

Dans le cadre de sa planification ultérieure, le Collège continuera de développer de vigoureuses campagnes de sensibilisation à l'échelle régionale et internationale pour atteindre des publics clés.

Campagne numérique

6 langues
11 pays

Campagne numérique de
sensibilisation à la prévention
de la fraude

32 pays

Guide du consommateur
du Collège

17 langues

Renforcer les relations avec les parties prenantes

Gouvernement

Le Collège tient des séances d'information auprès des députés fédéraux, sénateurs et autres parties prenantes clés au sein du gouvernement à propos de son rôle, des normes imposées aux consultants en immigration, de la manière de trouver un consultant en immigration autorisé dans le Registre public et des conseils sur les façons de prévenir la fraude.

Partenaires en matière d'éducation

Afin de maintenir des normes de pratique élevées et de soutenir l'apprentissage continu chez les CRIC et les CRIIE, le Collège continue de s'associer à des établissements d'enseignement postsecondaire, tels que l'Université de Montréal et l'Université Queen's, ainsi qu'à d'autres partenaires tels que le Bureau canadien de l'éducation internationale, les fournisseurs de FPC et la CISR.

Au cours de la dernière année, le Collège a organisé des séances d'information à l'intention des établissements d'enseignement désignés afin de les sensibiliser au rôle du Collège et à l'importance de faire appel à des titulaires de permis lorsqu'ils fournissent des conseils et des services en matière d'immigration aux étudiants étrangers. Les établissements d'enseignement désignés comprennent les établissements d'enseignement postsecondaire qui admettent des étudiants étrangers.

Conférences et événements

Le Collège rencontre les organismes d'aide à l'établissement et participe à des conférences, à des salons de l'emploi et à d'autres événements propres au secteur afin de promouvoir son rôle d'organisme de réglementation et l'importance de faire appel à un consultant en immigration autorisé.

Améliorer la communication avec les titulaires de permis

Une communication claire et opportune avec les titulaires de permis demeure une priorité pour le Collège. Au cours de la dernière année, nous avons continué à communiquer régulièrement au sujet des nouveaux programmes, des politiques et des questions de conformité.

Le Collège travaille à élaborer une approche ciblée et bien planifiée pour des communications proactives avec les titulaires de permis afin de les sensibiliser, de leur fournir de l'information et d'évaluer leur rétroaction sur l'efficacité des messages.

Pour y parvenir, le Collège continuera à collaborer avec les parties prenantes afin d'accroître l'efficacité des activités de communication.

Le Collège travaille également à la mise en place d'un nouveau portail en ligne qui permettra plus facilement que jamais aux titulaires de permis d'accomplir leurs tâches réglementaires, d'interagir avec le Collège et de rester informés. Cette plateforme tout-en-un, appelée « Portail du Collège », devrait être lancée à l'automne 2023.

Créer un leadership durable

Le Collège a achevé l'élaboration de son Plan stratégique 2023-2025, intitulé *Établir la norme en matière de protection du public* et a consolidé sa capacité en vue de réaliser les initiatives stratégiques recensées dans le plan. Les investissements consacrés aux ressources humaines et à la technologie font en sorte que le Collège est bien placé pour atteindre les objectifs énoncés dans le plan.



Principales réalisations

Mise à jour de **l'examen d'accès à la pratique des CRIEE** pour qu'il tienne compte des compétences essentielles et du Code de déontologie

Viabilité organisationnelle
accrue au moyen d'investissements en ressources humaines et en technologie dans le but de consolider les assises du Collège

Publication du Guide d'interprétation du **Code de déontologie** et tenue de séances de formation à l'intention des titulaires de permis

Lancement du **Programme de mentorat pour les nouveaux titulaires de permis** pour leur offrir de l'expérience pratique

Élaboration d'un **plan stratégique** pour guider les activités du Collège

Mise en place d'un solide **programme d'agrément** pour les fournisseurs de formation professionnelle continue

Prolongation du **Programme de spécialisation pour les CRIC-CISR** afin que plus de CRIC acquièrent le niveau d'expertise, de connaissances et de jugement nécessaire pour représenter les clients auprès de la CISR

Plan stratégique 2023–2025 : Établir la norme en matière de protection du public

Le Plan stratégique 2023-2025 du Collège établit la norme en matière de protection du public en mobilisant le Collège autour d'une vision et d'une mission communes et de quatre objectifs principaux qui guideront son travail au cours des deux prochaines années.



Chaque personne cherchant à obtenir des conseils en immigration ou en citoyenneté canadienne peut effectuer un choix éclairé et avoir accès à un titulaire de permis du Collège offrant des services professionnels en tout temps.



Régir les consultants en immigration et en citoyenneté dans l'intérêt public et protéger le public, notamment :



en établissant et en appliquant des normes de qualification, des normes de pratique et des exigences en matière de formation continue pour les titulaires de permis;



en élaborant et en mettant en œuvre des programmes de formation et de perfectionnement pour les titulaires de permis;



en veillant à ce que le code de déontologie soit respecté; et



en menant des campagnes de sensibilisation auprès du public.



Transparence

Communiquer les décisions, les politiques, les procédures et les mesures disciplinaires aux titulaires de permis et au public.

Intégrité

Maintenir les normes morales et éthiques les plus élevées.

Responsabilité

S'assurer que le conseil d'administration, la haute direction et le personnel assument l'entière responsabilité de leurs actions et de leurs décisions.

Excellence

Atteindre l'excellence dans toutes les activités.

Équité

Veiller à ce que les politiques, pratiques, procédures et décisions soient justifiées et bien comprises.

Communication

Encourager les titulaires de permis, les parties prenantes et le public à communiquer avec le Collège à propos de toute question sur la réglementation des professionnels en services-conseils en immigration ou en citoyenneté canadienne.

Plan stratégique

OBJECTIFS

Normes professionnelles et conformité

Les normes tiennent compte des besoins changeants, et les titulaires de permis exercent sans cesse leur pratique en fonction de ces normes.

Praticiens non autorisés (PNA)

Lutter contre les praticiens non autorisés grâce à l'application de la loi, la délivrance de permis et la sensibilisation.

INITIATIVES

1. Gestion de la qualité

1. Injonctions nationales

2. Programme de mentorat

2. Enregistrement de praticiens non autorisés

3. Pratique, politique et recherche axée sur le public

3. Partenariats nationaux et internationaux (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada [IRCC], Agence des services frontaliers du Canada [ASFC], etc.)

4. Élaboration des règlements, règlements administratifs et politiques

4. Recherche sur les PNA

5. Programmes de formation suivant l'obtention du permis

5. Sensibilisation à la prévention de la fraude

6. Efficacité et efficience du processus de plainte

MESURES

1. Le Programme de gestion de la qualité est conçu pour fournir une orientation et des directives claires aux titulaires de permis

1. PNA se conformant aux exigences du Collège ou faisant l'objet de poursuites

2. Les programmes de mentorat sont conçus pour fournir des conseils et des lignes directrices claires aux titulaires de permis

2. Nombre de PNA titulaires d'un permis

3. Les symposiums de recherche contribuent à façonner les stratégies du Collège

3. Nombre et portée des partenariats établis

4. Les règlements, le Règlement administratif et les politiques sont fondés sur des données probantes et sont bien documentés en plus de répondre aux besoins des parties prenantes

4. Projets de recherche en cours, présentations soumises destinées à des conférences et publications en préparation

5. Adoption de pratiques d'agrément fondées sur les données probantes et rehaussement de la qualité de la FPC

5. Fréquentation de la page de mise en garde contre les PNA

6. Temps de traitement des plaintes amélioré

Suite du Plan stratégique à la page suivante

OBJECTIFS	
<p>Communication avec les parties prenantes Le rôle du Collège en tant qu'organisme de réglementation reconnu est largement accepté.</p>	<p>Durabilité Le Collège renforce sa capacité organisationnelle.</p>
INITIATIVES	
1. Renforcement des capacités en matière de communication	1. Culture et mobilisation
2. Communication proactive avec les titulaires de permis	2. Diversité, équité et inclusion
3. Gestion des relations gouvernementales et des enjeux	3. Conformité juridique, réglementaire, des directives et des politiques
4. Partenariat en relations stratégiques	4. Système de gestion d'entreprise
5. Communications visant la sensibilisation du public	5. Gestion de documents
MESURES	
1. Structure organisationnelle élaborée et mise en œuvre	1. Évaluation de l'efficacité des initiatives par le groupe de travail
2. Consultation et rétroaction de l'ACCPI	2. Rétroaction provenant des employés
3. Gestion efficace des enjeux émergents	3. Dépôt de rapports exigés auprès de la Chambre des communes, du Sénat, du SCT, des commissaires et demandes relatives à l'AIPRP
4. Les partenaires considèrent le Collège comme un OAR compétent	4. Lancement d'iMIS à la date prévue et élaboration d'une initiative sur les capacités prédictives et d'enquête
5. Sensibilisation du public au rôle et aux messages clés du Collège	5. Respect des exigences d'IRCC et du SCT relatives à l'AIPRP

Gouvernance: Conseil d'administration

Assemblée générale inaugurale

Le conseil d'administration transitoire ayant été mis en place en juin 2022, le Collège a tenu son assemblée générale inaugurale en décembre 2022.

Les restrictions liées à la pandémie ayant été levées, près de 470 titulaires de permis y ont participé en personne et plus de 2046 y ont assisté en ligne.

Conseil d'administration



Stanislav Belevici,
CRIC-CISR
Président du CA

M. Belevici possède une solide expérience en relations internationales et en droit de l'immigration. Il a travaillé pour le programme d'assistance technique à la Communauté des États indépendants de la Commission européenne pour la Moldavie et pour le service juridique de l'Europe du Sud-Est d'Ernst and Young. Après avoir immigré au Canada en 2002, il a obtenu une maîtrise en droit comparé de l'Université McGill et a reçu un diplôme d'études supérieures en common law et droit transnational de l'Université de Sherbrooke, au Québec.

Dans le cadre de sa pratique, M. Belevici travaille pour le compte d'entreprises à l'élaboration de politiques et de processus d'immigration, ainsi que de solutions visant l'atténuation des risques et la mobilité de la main-d'œuvre. Il représente également des clients auprès de la CISR pour ce qui est des mesures d'expulsion, demandes d'extradition et appels en matière de parrainage d'époux.

M. Belevici a été élu au CA du Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada en 2016 et y a été élu président après la tenue de l'assemblée générale annuelle en 2020.



John A. Burke, CRIC
Vice-président du CA

Avant de fonder sa propre pratique de services-conseils en immigration en 1996, M. Burke a travaillé pendant 29 ans dans la fonction publique fédérale. Il a joué un rôle crucial dans l'élaboration de politiques, de procédures et de lignes directrices opérationnelles relatives aux travailleurs étrangers, tant en Ontario qu'à l'échelle nationale; il a conseillé la haute direction, ainsi que les gestionnaires et le personnel de centres d'emploi; et il a collaboré directement avec les employeurs, les associations et les organisations syndicales. De plus, il a travaillé avec succès avec les hauts dirigeants d'entreprises à l'établissement des usines de fabrication d'automobiles Honda, Toyota et CAMI (coentreprise de GM et Suzuki) en Ontario. Dans le cadre de sa pratique actuelle, M. Burke traite de dossiers ayant trait notamment à l'immigration relative à l'emploi et aux gens d'affaires.

M. Burke a été élu au CA du Conseil en 2017 et y a siégé comme président pendant deux mandats.

M. Burke a été élu vice-président du CA du Conseil après la tenue de l'assemblée générale annuelle en 2020.

Conseil d'administration



Marty Baram, CRIC
Directeur de
SYMY Immigration
Consultants and
Recruitment, à
Edmonton, en Alberta

M. Baram est le directeur de SYMY Immigration Consultants and Recruitment, entreprise située à Edmonton, en Alberta.

M. Baram est actuellement professeur associé du Graduate Diploma in Immigration and Citizenship Law, programme d'études supérieures de l'Université Queen's en plus d'avoir précédemment enseigné des cours dans le cadre du certificat en immigration : Lois, politiques et procédures de l'Université de la Colombie-Britannique.

Ses domaines d'expertise professionnelle sont les suivants : études d'impact sur le marché du travail, demandes de résidence temporaire et demandes de résidence permanente, en particulier celles pour les programmes des candidats des provinces et Entrée express.

M. Baram a été élu au CA du Conseil en 2019.

Il a été élu pour siéger au CA transitoire du Collège par les membres du CA du Conseil lors de sa réunion tenue le 17 novembre 2021.



Normand Beaudry
Directeur du recrutement
international, Université
Laval et membre du
conseil d'administration
du consortium CALDO

M. Beaudry a plus de 15 ans d'expérience en gestion, marketing et recrutement d'étudiants à l'échelle internationale. Depuis 2018, il occupe le poste de directeur du recrutement international à l'Université Laval qui accueille près de 8000 étudiants étrangers chaque année.

M. Beaudry supervise des CRIC ou des CRIEE ou collabore avec eux quotidiennement. Il travaille également à l'harmonisation et au développement de pratiques de recrutement international au sein de son université.

Parallèlement, il s'est investi auprès de plusieurs organisations nationales et internationales. Il est notamment trésorier du conseil d'administration du consortium CALDO, responsable du comité régional France et Afrique du REDRUQ (Regroupement des directeurs et directrices de recrutement des universités du Québec) et membre du Pôle régional en enseignement supérieur de la Capitale-Nationale.

M. Beaudry a été nommé au CA transitoire du Collège par le ministre fédéral de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté en mars 2022.



Richard Dennis, CRIC

M. Dennis est un ancien agent d'immigration désigné du Consulat général du Canada, à Buffalo, dans l'État de New York. M. Dennis s'est joint au CA du Conseil en 2012.

Au cours des 20 années où il a travaillé au consulat général, M. Dennis a contribué à l'application du droit de l'immigration dans toutes les catégories d'immigration. Il a créé une entreprise de services-conseils en immigration en 1993 et se spécialise en droit portant sur les travailleurs qualifiés (fédéral) et sur le parrainage familial.

M. Dennis a été élu pour siéger au CA transitoire du Collège par les membres du CA du Conseil lors de sa réunion tenue le 17 novembre 2021.

Conseil d'administration



Tim D'Souza

Vice-président principal
des finances et des
opérations commerciales,
Diabète Canada

M. D'Souza a siégé à titre d'administrateur d'intérêt public au CA du Conseil de juin 2019 à novembre 2021. En plus de son travail chez Diabète Canada et de son travail au sein du CA du Collège, M. D'Souza siège à plusieurs autres conseils d'administration. Il conçoit et donne également des cours dans plusieurs établissements postsecondaires.

M. D'Souza détient deux maîtrises en plus d'être un CPA.

M. D'Souza a été nommé par le ministre au CA transitoire du Collège en mars 2022.

En juin 2022, M. D'Souza a été nommé président du Comité des finances et de la vérification du CA du Collège.



Jennifer Henry

Ministre exécutive,
Développement
organisationnel et
stratégie, L'Église Unie
du Canada

M^{me} Henry a travaillé pendant trois décennies à la défense des droits de la personne et de la justice écologique, à l'échelle nationale et internationale, s'investissant dans les causes fondamentales des déplacements de population. De 2012 à 2020, elle a été directrice exécutive de l'organisme pour la justice sociale KAIROS, où son mandat comprenait la solidarité autochtone, la promotion des droits des femmes dans les zones de conflit, la justice climatique et les droits des migrants et des réfugiés. Elle a apporté son expertise en matière de gestion d'organismes sans but lucratif à L'Église Unie du Canada, où elle dirige une unité axée sur la planification stratégique, les communications et la croissance. Elle détient un baccalauréat ès arts en travail social de l'Université du Manitoba, une maîtrise en travail social et études théologiques de l'Université de Toronto, et un doctorat honorifique du Saskatoon Lutheran Seminary. Elle est également accréditée en tant que ministre du culte de L'Église Unie du Canada.

M^{me} Henry a été nommée par le ministre au CA transitoire du Collège en mars 2022.



Ben Rempel

Ancien sous-ministre
adjoint de l'immigration
au Manitoba

M. Rempel a occupé des postes de direction et exercé plusieurs rôles liés à l'élaboration de politiques ainsi qu'à des programmes portant sur l'immigration, l'éducation internationale et la reconnaissance des qualifications professionnelles internationales.

En tant que sous-ministre adjoint de l'immigration au Manitoba, M. Rempel a dirigé les stratégies de la province en matière d'immigration et d'éducation internationale et a contribué à plusieurs initiatives réglementaires. Il a dirigé des missions d'attraction des talents, négocié des accords internationaux bilatéraux en faveur d'un recrutement éthique et efficace et coprésidé des tables de concertation fédérales-provinciales-territoriales sur l'immigration et la reconnaissance des qualifications professionnelles.

M. Rempel s'emploie à collaborer pour ce qui est des normes professionnelles et de la supervision réglementaire des services-conseils en immigration et des services relatifs à l'éducation internationale au Canada. Il consacre également ses efforts à faciliter l'accès à la certification des professionnels formés à l'étranger et à développer des voies d'immigration complémentaires pour les talents mondiaux déplacés.

M. Rempel a été nommé par le ministre au CA transitoire du Collège en mars 2022.



Gagan Jot (Jyoti) Singh

Directrice générale,
Refuge Nellie

M^{me} Singh est la directrice générale du refuge Nellie. Comptant plus de 15 ans d'expérience en leadership dans le domaine de la programmation communautaire et de l'administration des politiques, elle a notamment travaillé auprès des populations défavorisées.

M^{me} Singh est titulaire de diplômes, dont une maîtrise en politique publique et administration de l'Université Carleton. Elle a été directrice générale de la Société Elizabeth Fry du Manitoba et a occupé des postes de direction chez Access Employment et End Homelessness Winnipeg.

M^{me} Singh a été nommée par le ministre au CA transitoire du Collège en mai 2022.

S'intéressant personnellement à l'immigration et aux droits des réfugiés, elle siège fièrement en tant qu'administratrice d'intérêt public pour le Collège depuis juin 2022.

Observatrice ministérielle

En vertu de l'article 76 de la Loi sur le Collège, le ministre a nommé une observatrice ministérielle aux réunions du CA.

Alexis Graham

Directrice générale,
Politique et programmes
de l'immigration sociale,
IRCC





Comité de la gouvernance et des mises en candidature

Le Comité de la gouvernance et des mises en candidature (CGMC) du CA supervise l'élaboration, la mise en œuvre et la gestion des processus de gouvernance du Collège, y compris la nomination des membres des comités et des groupes de travail, et fait des recommandations au CA sur ces questions.



Ben Rempel
Président



Marty Baram, CRIC
Membre



Normand Beaudry
Membre



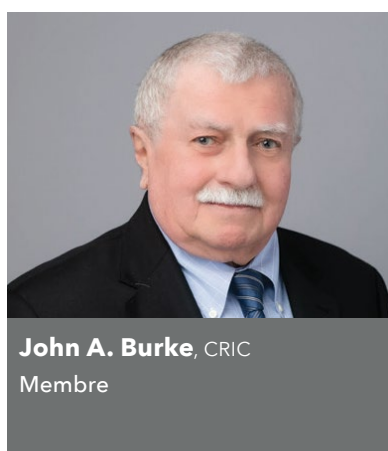
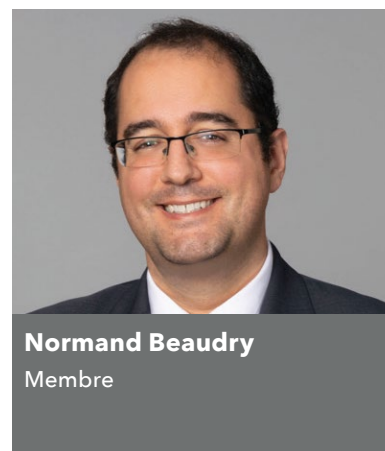
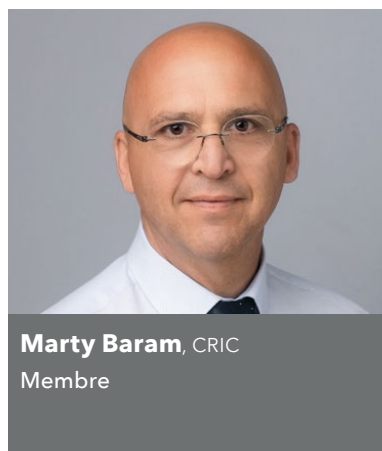
John A. Burke, CRIC
Membre



Richard Dennis, CRIC
Membre

Comité des finances et de la vérification

Le Comité des finances et de la vérification (CFV) du CA supervise et contrôle tous les aspects importants de la gestion financière du Collège, en apportant son soutien au CA dans l'exercice de sa fonction de supervision.



Équipe de la haute direction



John Murray, B.A., LL.B., LL.M.
Président et chef de la direction,
registraire



Russ Harrington, B.A., CPA
Chef des opérations



Jessica Freeman
Directrice, Communications
et relations avec les parties
prenantes



Michael Huynh, M. Sc., B.C.L., LL.B.
Directeur, Conduite
professionnelle



Cathy Pappas
Directrice, Inscriptions



Beata Pawlowska, Ph. D.
Directrice, Normes
professionnelles, recherche,
éducation et politiques

Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

États financiers

30 Juin 2023



COLLÈGE DES CONSULTANTS EN IMMIGRATION ET EN CITOYENNETÉ

30 JUIN 2023

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
Bilan	3
État de l'évolution des actifs nets	4
État des résultats d'exploitation	5
État des flux de trésorerie	6
Notes afférentes aux états financiers	7 - 15



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration du
Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints du **Collège des consultants en immigration et en citoyenneté**, qui comprennent le bilan au 30 juin 2023 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principales conventions comptables.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du **Collège des consultants en immigration et en citoyenneté** au 30 juin 2023, ainsi que ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Base de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Nos responsabilités au titre de ces normes sont décrites plus en détail dans la section Responsabilités de l'auditeur quant à l'audit des états financiers de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'entité, conformément aux exigences éthiques qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous avons rempli nos autres responsabilités éthiques conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers qui ne contiennent aucune inexactitude importante découlant d'une fraude ou d'une erreur.

Lors de la préparation des présents états financiers, la direction est chargée d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre ses activités, de fournir des renseignements, le cas échéant, sur les questions liées à la continuité d'exploitation et d'avoir recours au principe de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser ses activités, ou si elle n'a pas d'autre solution réaliste que de le faire.

Les responsables de la gouvernance sont chargés de superviser le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur quant à l'audit des états financiers

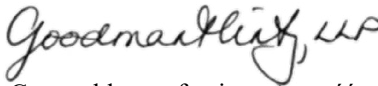
Nous avons pour objectif d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'inexactitude importante découlant d'une fraude ou d'une erreur, et de publier un rapport d'audit qui inclut notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais elle ne garantit pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada détectera toujours une inexactitude importante lorsqu'elle existe. Les inexactitudes peuvent découler d'une fraude ou d'une erreur et sont considérées comme importantes si, individuellement ou globalement, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influent sur les décisions économiques que prennent les utilisateurs sur la base des présents états financiers.

Dans le cadre d'un audit conforme aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons un jugement professionnel et maintenons un scepticisme professionnel tout au long de l'audit. En outre, nous effectuons ce qui suit :

- Cerner et évaluer les risques d'inexactitude importante découlant d'une fraude ou d'une erreur dans les états financiers, concevoir et mettre en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques, et obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une inexactitude importante découlant d'une fraude est plus élevé que pour une inexactitude découlant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions délibérées, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Comprendre le contrôle interne qui présente un intérêt pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, mais pas en vue d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- Évaluer l'à-propos des conventions comptables utilisées et la vraisemblance des estimations comptables et de l'information à fournir y afférente préparées par la direction.
- Tirer des conclusions sur l'à-propos du recours par la direction au principe de continuité d'exploitation et, sur la base des éléments probants obtenus, sur l'existence d'une incertitude importante liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude importante, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport d'audit sur l'information à fournir connexe figurant dans les états financiers ou, si ladite information à fournir est inadéquate, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Toutefois, des conditions ou des événements futurs pourraient entraîner la cessation des activités de l'entité.
- Évaluer la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris l'information à fournir, et déterminer si les états financiers représentent les transactions et événements sous-jacents de manière à donner une image fidèle de l'entité.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance concernant, entre autres, l'étendue et le calendrier prévus de l'audit et les conclusions d'audit importantes, y compris les insuffisances importantes du contrôle interne que nous avons relevées au cours de notre audit.

Toronto, Canada
28 septembre 2023


Comptables professionnels agréés
Comptables publics agréés



COLLÈGE DES CONSULTANTS EN IMMIGRATION ET EN CITOYENNETÉ

BILAN

30 JUIN 2023

	2023	2022
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	14 499 235 \$	13 671 890 \$
Placements à court terme [Note 3]	13 227 498	7 427 895
Comptes débiteurs	611 006	177 713
Frais payés d'avance	474 844	353 768
	<u>28 812 583</u>	<u>21 631 266</u>
IMMOBILISATIONS [Note 4]	293 030	242 344
	<u>29 105 613 \$</u>	<u>21 873 610 \$</u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Comptes créditeurs et charges à payer [Note 5]	1 962 103 \$	891 033 \$
Revenus reportés	122 729	198 500
	<u>2 084 832</u>	<u>1 089 533</u>
ACTIF NET		
NON AFFECTÉ	19 796 576	12 527 586
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	293 030	242 344
AFFECTÉ EN INTERNE À LA TRANSITION AU COLLÈGE [Note 8]	885 811	1 670 175
AFFECTÉ EN INTERNE AU DÉVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE DE TI [Note 8]	745 364	2 343 972
AFFECTÉ EN INTERNE POUR LA COUVERTURE DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS ET IMMUNITÉ CONTRE LA RESPONSABILITÉ CIVILE	4 000 000	4 000 000
AFFECTÉ EN INTERNE POUR CONDUITE PROFESSIONNELLE	1 300 000	-
	<u>27 020 781</u>	<u>20 784 077</u>
	<u>29 105 613 \$</u>	<u>21 873 610 \$</u>

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :


 _____ Administrateur

 _____ Administrateur

COLLÈGE DES CONSULTANTS EN IMMIGRATION ET EN CITOYENNETÉ

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2023

	Non affecté	Investi en immobilisations	Réserve pour la transition vers le Collège [Note 8]	Réserve pour le développement de l'infrastructure de TI [Note 8]	Réserve pour la couverture de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants et l'immunité contre la responsabilité civile	Réserve pour conduite professionnelle	2023	Du 23 novembre 2021 au 30 juin 2022
SOLDE - Début de l'exercice	12 527 586 \$	242 344 \$	1 670 175 \$	2 343 972 \$	4 000 000 \$	-	20 784 077 \$	16 223 449 \$
Excédent des produits sur les charges	8 734 906	(115 230)	(784 364)	(1 598 608)	-	-	6 236 704	4 560 628
Acquisitions d'immobilisations, nettes	(165 916)	165 916	-	-	-	-	-	-
Transfert à la réserve pour conduite professionnelle	(1 300 000)	-	-	-	-	1 300 000	-	-
SOLDE - Fin de l'exercice	19 796 576 \$	293 030 \$	885 811 \$	745 364 \$	4 000 000 \$	1 300 000 \$	27 020 781 \$	20 784 077 \$

COLLÈGE DES CONSULTANTS EN IMMIGRATION ET EN CITOYENNETÉ

ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2023

[Les informations comparatives concernent la période du 23 novembre 2021 au 30 juin 2022]

	2023	2022
PRODUITS		
Frais de permis	21 341 150 \$	11 162 994 \$
Frais d'examen	945 434	864 975
Frais du programme de mentorat	277 305	-
Frais du programme de spécialisation	725 350	400 650
Revenus d'intérêts	1 146 845	107 862
Autres revenus	423 123	80 081
	<u>24 859 207</u>	<u>12 616 562</u>
CHARGES		
Amortissement	115 230	80 092
Créances irrécouvrables (ajustement)	(6 217)	(481 661)
Communications et relations avec les parties prenantes	699 331	431 789
Gouvernance [Note 7]	442 855	81 780
Technologies de l'information	2 299 797	874 641
Assurance	203 294	108 303
Intérêts et frais bancaires	597 286	208 926
Bureau et généralités	410 758	161 113
Conduite professionnelle et discipline	765 930	357 454
Honoraires professionnels	1 152 609	542 778
Normes professionnelles, recherche et éducation	494 637	190 956
Inscription et examen	216 257	207 823
Location	637 997	376 129
Salaires et avantages	10 466 789	4 889 241
Voyage, repas et hébergement	125 950	25 754
	<u>18 622 503</u>	<u>8 055 118</u>
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES AVANT CE QUI SUIT	6 236 704	4 561 444
PERTE SUBIE À LA CESSION D'IMMOBILISATIONS	-	(816)
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>6 236 704 \$</u>	<u>4 560 628 \$</u>

COLLÈGE DES CONSULTANTS EN IMMIGRATION ET EN CITOYENNETÉ

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2023

[Les informations comparatives concernent la période du 23 novembre 2021 au 30 juin 2022]

	2023	2022
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	6 236 704 \$	4 560 628 \$
Rajustement		
Amortissement	115 230	80 092
Perte subie à la cession d'immobilisations	-	816
	<u>6 351 934</u>	<u>4 641 536</u>
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Comptes débiteurs	(433 293)	(21 707)
Frais payés d'avance	(121 076)	1 824
Comptes créditeurs et charges à payer	1 071 070	(306 527)
Revenus reportés	(75 771)	(4 927 977)
	<u>6 792 864</u>	<u>(612 851)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achat de placements à court terme, net	(5 799 603)	(6 402)
Acquisition d'immobilisations	(165 916)	(129 600)
	<u>(5 965 519)</u>	<u>(136 002)</u>
AUGMENTATION NETTE DE L'ENCAISSE	827 345	(748 853)
ENCAISSE - Début de l'exercice	<u>13 671 890</u>	<u>14 420 743</u>
ENCAISSE - Fin de l'exercice	<u>14 499 235 \$</u>	<u>13 671 890 \$</u>

COLLÈGE DES CONSULTANTS EN IMMIGRATION ET EN CITOYENNETÉ

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2023

NATURE DES OPÉRATIONS

Le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté (« CCIC » ou le Collège) est l'organisme national de réglementation et d'autorisation des particuliers qui exercent à titre onéreux la profession de consultant en immigration ou en citoyenneté au Canada, ainsi que des conseillers d'étudiants étrangers.

Le Conseil de réglementation des consultants en immigration (le « Conseil ») était un organisme sans but lucratif constitué sans capital social le 18 février 2011 en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. Le 23 novembre 2021, le Conseil a été prorogé à titre de Collège en vertu de la *Loi sur le Collège des consultants en immigration et citoyenneté* (la « Loi sur le Collège »). Le Collège est exonéré de l'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149 (1) l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le Collège fonctionne comme une organisation à but non lucratif financièrement autonome et autosuffisante qui dépend des cotisations de ses membres et qui est une entité sans titres de propriété transférables. Le Collège est organisé et fonctionne exclusivement à des fins sociales, éducatives et professionnelles et à d'autres fins non lucratives. L'assemblée générale annuelle (AGA) se tient chaque année, et chaque titulaire de permis actif a le droit d'y assister.

Le mandat du CCIC est le suivant :

- Promouvoir et protéger l'intérêt public en régissant et en réglementant l'exercice de la profession de consultant en immigration et en citoyenneté par les particuliers et les cabinets;
- Établir des exigences en matière de formation pour l'admission à la profession;
- Agréer les professionnels, - à savoir les consultants réglementés en immigration canadienne (CRIC) et les conseillers réglementés en immigration pour étudiants étrangers (CRIEE);
- Superviser le perfectionnement professionnel et la conduite de ses titulaires de permis;
- Recevoir, examiner et régler les plaintes contre ses titulaires de permis;
- Administrer une procédure disciplinaire pour sanctionner ses titulaires de permis dont le perfectionnement professionnel et la conduite ne répondent pas aux normes du CCIC.

Voir la Note 2 sur la transition vers le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté (le « Collège »).

1. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Méthode de présentation

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) du Canada.

Aux fins de l'établissement des états financiers, les comptes du Collège ont été classés dans les fonds suivants :

Investi en immobilisations

Les fonds investis en immobilisations représentent l'actif, le passif, les produits et les charges liés aux immobilisations du Collège, y compris les acquisitions et les cessions.

1. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

a) **Méthode de présentation** [suite]

Réserve pour la transition au Collège

La réserve affectée en interne à la transition vers le Collège a été établie par le conseil d'administration afin de soutenir la transition de l'ancien Conseil vers le Collège.

Réserve pour le développement de l'infrastructure de TI

La réserve affectée en interne au développement de l'infrastructure de TI a été établie par le conseil d'administration afin d'apporter un soutien à l'examen et à la modernisation de l'infrastructure de la technologie de l'information (« TI »).

Réserve pour la couverture de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants et l'immunité contre la responsabilité civile

Au cours de l'exercice, la réserve affectée en interne pour la couverture de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants a été redésignée par le conseil d'administration comme réserve pour la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants et de l'immunité contre la responsabilité civile, afin de se financer ou de fournir une couverture d'assurance A et D supplémentaire et d'assurer une protection contre les litiges civils.

Réserve pour conduite professionnelle

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a adopté une résolution visant à allouer 1,8 million de dollars de l'actif net non affecté à une réserve pour conduite professionnelle affectée en interne afin de couvrir les dépenses futures estimées liées aux affaires disciplinaires, ce montant devant être ajusté pour tenir compte du montant estimé à la fin de chaque exercice financier, le 30 juin. Au 30 juin 2023, la direction a ajusté ce montant à 1,3 million de dollars.

b) **Comptabilisation des produits**

Les frais de permis non remboursables sont reportés et constatés à titre de produits sur la durée de la période visée par le permis.

Les produits tirés des examens et des programmes, ainsi que les frais d'annulation et autres produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés sur une base proportionnelle au temps.

c) **Amortissement**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les coûts de développement de logiciels en cours ne sont pas amortis tant que le projet n'est pas terminé. L'amortissement est passé en charges sur la durée de vie utile estimée de l'actif selon la méthode suivante :

Matériel informatique	3 ans selon la méthode linéaire
Logiciels d'ordinateur.....	2 ans selon la méthode linéaire
Fournitures de bureau	3 ans selon la méthode linéaire
Meubles	10 ans selon la méthode linéaire
Améliorations locatives	10 ans selon la méthode linéaire
Équipement de communications et de technologies de l'information.....	7 ans selon la méthode linéaire

1. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

c) **Amortissement** [suite]

Le Collège examine la dépréciation des immobilisations lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation et que la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable nette, une perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la juste valeur est inférieure à la valeur comptable.

d) **Instruments financiers**

Le Collège comptabilise ses instruments financiers lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Lors de la comptabilisation initiale, le Collège peut choisir irrévocablement d'évaluer ultérieurement tout instrument financier à sa juste valeur. Le Collège n'a pas procédé à un tel choix au cours de l'exercice.

Les actifs financiers évalués à la fraction amortie du coût sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation. Le montant de toute réduction de valeur est comptabilisé dans le résultat net. Toute perte de valeur comptabilisée précédemment peut être reprise dans la mesure de l'amélioration, directement ou par rajustement d'un compte de correction de valeur, à condition qu'elle ne soit pas supérieure au montant qui aurait été déclaré à la date de la reprise si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée précédemment. Le montant de la reprise est comptabilisé dans le résultat net.

Les coûts d'exploitation et les frais de financement directement attribuables à l'origination, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers évalués ultérieurement à leur juste valeur sont immédiatement comptabilisés dans l'excédent des produits sur les charges de l'exercice en cours. Inversement, les coûts d'exploitation et les frais de financement sont ajoutés à la valeur comptable desdits instruments financiers évalués ultérieurement à la fraction amortie du coût ou au coût.

Les instruments financiers du Collège comprennent l'encaisse, les placements à court terme, les comptes débiteurs, ainsi que les comptes créditeurs et les charges à payer. L'encaisse est par la suite évaluée à sa juste valeur, tandis que les autres actifs et passifs financiers sont par la suite évalués à la fraction amortie du coût.

Sauf indication contraire, la valeur comptable des instruments financiers est une approximation raisonnable de leur juste valeur compte tenu des courtes échéances.

e) **Baux**

Les baux conclus par le Collège en tant que preneur à bail qui transfèrent au Collège la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété sont comptabilisés à titre de contrats de location-acquisition et sont inclus dans les immobilisations et les obligations locatives.

Tous les autres baux sont classés à titre de contrats de location-exploitation, dans lesquels les frais de location sont comptabilisés en charges selon la méthode linéaire sur la durée du contrat. Les valeurs d'actif enregistrées sous les contrats de location-acquisition sont amorties selon la même méthode d'amortissement que celle des actifs respectifs. Les obligations enregistrées sous les contrats de location-acquisition sont réduites par les paiements de location, déduction faite des intérêts théoriques.

1. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

f) Réduction de valeur de l'actif à long terme

Le Collège surveille l'utilisation des immobilisations; lorsque l'immobilisation n'a plus de potentiel de service à long terme pour l'organisation, l'excédent de sa valeur comptable nette sur toute valeur résiduelle est passé en charges dans l'état des résultats d'exploitation. Au 30 juin 2023, aucune réduction de valeur n'avait été comptabilisée.

g) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux NCOSBL du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des montants déclarés dans les états financiers et les notes afférentes. Les montants présentés et l'information à fournir dans les notes sont déterminés sur la base des meilleures estimations de la direction, fondées sur des hypothèses qui reflètent l'ensemble des conditions économiques les plus probables et le plan d'action prévu. Les estimations significatives comprennent l'évaluation des comptes débiteurs, la durée de vie utile estimée des immobilisations et les montants des dépenses futures liées aux affaires disciplinaires. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

2. TRANSITION AU COLLÈGE

Le 23 novembre 2021, le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté a officiellement annoncé que le Conseil serait prorogé à titre de Collège. Des états financiers vérifiés ont été publiés pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 22 novembre 2021, reflétant la dernière période de rapport du Conseil.

Des états financiers vérifiés ont été publiés pour la période du 23 novembre 2021 au 30 juin 2022, reflétant la dernière période de rapport du Conseil.

Les informations comparatives présentées dans ces états financiers reflètent la période du 23 novembre 2021 au 30 juin 2022.

Conformément à la Loi sur le Collège, le Collège sera régi par un conseil d'administration transitoire qui supervisera l'approbation de ses règlements initiaux et d'autres procédures. Cette période transitoire prendra fin lorsque le ministre publiera un arrêté définitif fixant le nombre et la composition du conseil d'administration définitif du Collège et prescrira une date à laquelle le nouveau conseil d'administration devra être en fonction.

Le Collège dispose de pouvoirs accrus pour réglementer la profession de consultant en immigration dans l'intérêt du public, y compris de nouveaux pouvoirs pour enquêter sur les praticiens non autorisés et les poursuivre. Ces changements permettront de mieux protéger les Canadiens, les nouveaux arrivants et les consultants en immigration agréés. L'obtention du pouvoir légal de s'autoréglementer en vertu de la Loi sur le Collège marque une étape clé dans le développement et la réglementation de la profession.

La Loi sur le Collège exige la création d'un fonds pour indemniser les personnes qui ont été lésées par la conduite ou les activités d'un titulaire de permis. À la date de ces états financiers, le fonds d'indemnisation n'a pas encore été établi par le ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté du Canada.

3. PLACEMENTS À COURT TERME

	2023	2022
CPG, portant intérêt à 3,57 %, venant à échéance le 6 juillet 2023	1 000 000 \$	– \$
CPG, portant intérêt à 3,57 %, venant à échéance le 6 juillet 2023	1 000 000	–
CPG, portant intérêt à 3,57 %, venant à échéance le 6 juillet 2023	1 000 000	–
CPG, portant intérêt à 3,57 %, venant à échéance le 6 juillet 2023	1 000 000	–
CPG, portant intérêt à 4,60 %, venant à échéance le 14 juillet 2023	1 000 000	–
CPG, portant intérêt à 4,60 %, venant à échéance le 14 juillet 2023	1 000 000	–
CPG, portant intérêt à 4,60 %, venant à échéance le 14 juillet 2023	1 000 000	–
CPG, portant intérêt à 4,60 %, venant à échéance le 14 juillet 2023	1 000 000	–
CPG, portant intérêt à 3,91 %, venant à échéance le 15 juillet 2023	750 000	–
CPG, portant intérêt à 2,45 %, venant à échéance le 26 juillet 2023	600 000	–
CPG, portant intérêt à 2,45 %, venant à échéance le 31 août 2023	704 060	–
Dépôt à terme, portant intérêt à 4,60 %, venant à échéance le 27 septembre 2023	1 073 438	–
CPG, portant intérêt à 5,26 %, venant à échéance le 4 décembre 2023	1 000 000	–
CPG, portant intérêt à 3,50 %, venant à échéance le 5 décembre 2023	100 000	–
CPG, portant intérêt à 5,27 %, venant à échéance le 4 mars 2024	1 000 000	–
CPG, portant intérêt à 0,45 %, venant à échéance le 15 juillet 2022	–	1 000 000
CPG, portant intérêt à 0,75 %, venant à échéance le 26 juillet 2022	–	750 000
CPG, portant intérêt à 0,58 %, venant à échéance le 31 août 2022	–	700 000
Dépôt à terme, portant intérêt à 0,51 %, venant à échéance le 27 septembre 2022	–	1 067 990
CPG, portant intérêt à 0,70 %, venant à échéance le 4 décembre 2022	–	102 410
CPG, portant intérêt à 1,06 %, venant à échéance le 17 janvier 2023	–	501 603
CPG, portant intérêt à 2,39 %, venant à échéance le 7 avril 2023	–	501 750
CPG, portant intérêt à 1,70 %, venant à échéance le 3 juin 2023	–	1 000 000
CPG, portant intérêt à 2,79 %, venant à échéance le 3 juin 2023	–	800 000
CPG, portant intérêt à 2,79 %, venant à échéance le 6 juin 2023	–	1 004 142
	13 227 498 \$	7 427 895 \$

4. IMMOBILISATIONS

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Matériel informatique	668 711 \$	398 466 \$	270 245 \$	189 269 \$
Logiciels d'ordinateur	144 897	144 897	–	15 475
Fournitures de bureau	102 805	102 371	434	5 216
Meubles	163 061	149 705	13 356	18 366
Améliorations locatives	58 078	58 078	–	–
Équipement de communications et de technologies de l'information	460 956	451 961	8 995	14 018
	1 598 508 \$	1 305 478 \$	293 030 \$	242 344 \$

5. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Les comptes créditeurs et les charges à payer comprennent des remises gouvernementales exigibles de zéro \$ {2022 zéro \$}.

6. ENGAGEMENTS

Les engagements annuels minimaux futurs au titre des contrats de location simple de locaux, à l'exclusion de certains frais d'occupation, sont approximativement les suivants :

	Lieux
2024	367 811 \$
2025	153 255

7. GOUVERNANCE

Le conseil d'administration est chargé d'assurer la surveillance de la gouvernance de la direction dans les affaires du Collège. Le conseil d'administration est composé de neuf administrateurs, dont cinq ont été nommés par le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté du Canada et quatre avaient été élus au conseil d'administration du Conseil et continuent de siéger au conseil d'administration du Collège. Les membres du conseil d'administration et des comités sont rémunérés de la façon suivante :

- Président du conseil d'administration - 2 000 \$ par mois.
- Vice-président du conseil d'administration - 700 \$ par mois.
- Administrateurs - 80 \$ par heure pour assister aux réunions du conseil d'administration; et 50 \$ par heure pour assister aux réunions des comités et des groupes de travail, jusqu'à concurrence de 1 809 \$ par année.
- Les membres des comités qui ne sont pas des administrateurs sont rémunérés à un taux de 50 \$ par heure jusqu'à concurrence de 1 809 \$ par année.

Les dépenses de gouvernance se composent des éléments suivants :

	2023	2022
Honoraires des administrateurs	80 618 \$	42 121 \$
Réunion du conseil d'administration	234 467	27 743
Déplacements	127 770	11 916
	442 855 \$	81 780 \$

Les informations comparatives concernent la période du 23 novembre 2021 au 30 juin 2022.

8. TRANSITION AU COLLÈGE ET DÉPENSES DE DÉVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE DE TI

Au cours de l'exercice, certaines dépenses ont été engagées pour soutenir la transition du Conseil vers le Collège ainsi que le développement de l'infrastructure de TI. Ces dépenses sont déclarées dans l'état des résultats d'exploitation et sont incluses dans les diverses catégories de dépenses suivantes :

	2023	2022
Normes professionnelles, recherche et éducation	372 260 \$	97 334
Conduite professionnelle et discipline	9 684	-
Honoraires professionnels	373 345	167 906
Communications et relations avec les parties prenantes	29 075	102 853
Inscription et examen	-	30 146
	784 364 \$	398 239 \$
Technologies de l'information	1 598 608 \$	542 235 \$

Les informations comparatives concernent la période du 23 novembre 2021 au 30 juin 2022.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Collège est exposé à divers risques par l'intermédiaire de ses instruments financiers. L'analyse suivante présente une mesure de l'exposition au risque et de la concentration des risques de l'entité au 30 juin 2023.

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer les obligations liées à ses passifs financiers. Le risque de liquidité comprend le risque que, en raison des besoins en liquidités opérationnels, le Collège ne dispose pas de fonds suffisants pour régler les transactions à la date d'échéance, qu'il soit obligé de vendre des actifs financiers à une valeur inférieure à leur valeur, ou qu'il soit incapable de régler ou de recouvrer un actif financier. Le risque de liquidité découle des comptes créditeurs et des charges à payer ainsi que des engagements.

Le Collège continue à se concentrer sur le maintien de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins en fonds de roulement lié à l'exploitation et aux dépenses en capital. Le Collège prépare des budgets et des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose de fonds suffisants pour répondre à ses obligations.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier entraîne une perte financière pour l'autre partie en ne s'acquittant pas d'une obligation. Les instruments financiers du Collège qui sont exposés à des concentrations de risque de crédit concernent principalement les comptes débiteurs. Les comptes débiteurs sont présentés après déduction d'une provision pour créances douteuses de 914 497 \$.

c) Risque du marché

Le risque du marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix courants. Le risque du marché comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix.

d) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison du taux de change. Le Collège n'est exposé à aucun risque de change.

e) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des taux d'intérêt du marché. Le Collège est exposé au risque de taux d'intérêt sur ses placements à court terme et gère ce risque en essayant de maximiser le rendement de ses placements à court terme.

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier individuel ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. Le Collège n'est exposé à aucun autre risque de prix.

10. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains des chiffres de la période précédente ont été reclassés, le cas échéant, pour se conformer à la présentation utilisée pour l'exercice en cours.
